



**PRÉFET  
DES VOSGES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020 DES SERVICES DE L'ÉTAT DANS LES VOSGES



# LES SERVICES DE L'ÉTAT FACE À LA CRISE SANITAIRE COVID-19

## SOMMAIRE

Édito de Monsieur Yves Séguy, Préfet des Vosges	page 3
> Préserver la santé des populations et assurer leur sécurité	page 4
■ De mars à mai 2020 : 1er confinement	page 5
■ Mai 2020 : le déconfinement	page 12
>> Soutenir et relancer l'activité économique	page 14
■ Soutenir l'activité économique	page 15
■ Amorcer le plan de relance	page 20
>>> Synthèse du soutien de l'État aux territoires	page 30

Directeur de la publication  
**Yves Séguy**,  
Préfet des Vosges

Directeur de la rédaction  
**David Percheron**,  
Secrétaire Général  
de la Préfecture des Vosges

Rédaction  
**Service de l'Animation  
des Politiques Publiques  
(SAPP)**

Réalisation  
**Bureau de la Communication  
Interministérielle (BCI)**



L'année 2020 a été incontestablement une année inédite.

La crise sanitaire de la Covid-19 a mobilisé pleinement les services de l'État. Qu'il s'agisse d'accompagner les malades, de distribuer des équipements de protection, d'apporter un soutien financier au tissu économique ou encore de garantir les sécurités de nos concitoyens, ce sont tous les acteurs publics de l'État qui se sont adaptés et réorganisés pour répondre à cette crise tout en assurant une continuité des services.

La résilience est sans nul doute le maître-mot de cette année 2020. Je veux remercier chaque agent pour l'engagement quotidien remarquable qu'ils ont démontré dans la gestion de cette crise.

Je veux également saluer le travail réalisé en partenariat avec les collectivités, avec les acteurs économiques, avec le monde associatif, qui témoigne d'une cohésion forte au service de la population.

Nous pouvons être fiers du dialogue constant entretenu entre la préfecture, le conseil départemental, le conseil régional et les maires dans ce contexte imprévisible, fluctuant et complexe. Ce lien étroit nous a permis de prendre et d'appliquer des décisions cohérentes au regard des territoires de notre département.

En outre, le couple maire-préfet a joué un rôle pivot, un circuit court décisionnel apportant des réponses rapides sur les volets opérationnels. Ce travail main dans la main a prouvé toute son efficacité et nous devons continuer à le renforcer tout au long de nos contractualisations, quelles que soient leurs échelles.

Aujourd'hui, la situation sanitaire reste contenue et le contexte économique est orienté sur une bonne trajectoire. Les mesures de protection et de soutien du plan France Relance produisent leurs effets et permettent de réduire significativement les impacts de la pandémie.

Demain, l'ambition France 2030 nous conduira à retrouver le chemin de l'indépendance environnementale, industrielle, technologique, sanitaire et culturelle.

Les services de l'État territorial poursuivront, en proximité, leurs actions afin que d'une part l'élan de la relance et d'autre part les nouvelles aspirations sociétales après-Covid puisse bénéficier pleinement aux forces locales pour un avenir prometteur dans les Vosges.

Yves Séguy,  
Préfet des Vosges



# PRÉSERVER LA SANTÉ DES POPULATIONS ET ASSURER LEUR SÉCURITÉ



# DE MARS À MAI 2020 : 1<sup>ER</sup> CONFINEMENT

## AIDER LES PERSONNELS MOBILISÉS DANS LA GESTION DE CRISE

### ASSURER L'ACCUEIL DES ENFANTS DE PERSONNELS MOBILISÉS

Dès le 12 mai, près de 85 % des écoles du département ont pu accueillir des élèves du 1<sup>er</sup> degré (de l'école maternelle au CM2). Seuls les collèges et lycées restaient fermés, en raison du classement du département des Vosges en rouge.

Les enfants des personnels prioritaires ont pu être accueillis dans les écoles où ils étaient scolarisés avant la période de confinement (les jours habituels de classe) et les pôles scolaires mis en place par les services départementaux de l'Éducation nationale ont offert des solutions d'accueil le mercredi et les week-ends.

Toutefois, si l'école était fermée, un accueil était possible pendant les jours de classe au sein des pôles scolaires du second degré (collèges).

Pour cela, il appartenait à la famille concernée par un problème de garde d'enfant et entrant dans la cible des professions prioritaires mobilisées par la gestion de la crise sanitaire (personnel soignant, agents des établissements sociaux, médico sociaux, personnel des services d'aide à domicile et de l'aide sociale à l'enfance, forces de sécurité de l'État, sapeurs-pompiers, postiers, etc.) d'effectuer une inscription en ligne.

## 2 853 accueils d'enfants

assurés entre le 16 mars et le 10 mai 2020



■ Pour la petite enfance, la liste des Relais Assistantes Maternelles (RAM) établie par la CAF des Vosges était à disposition afin de contacter un interlocuteur de proximité pouvant orienter les enfants de 0 à 6 ans vers une place disponible.

Une plateforme était par ailleurs disponible pour faire remonter les problèmes de garde d'enfants, par l'intermédiaire d'un questionnaire en ligne disponible sur le site [monenfant.fr](http://monenfant.fr)

■ Une cellule spécifique, dédiée à l'accueil des enfants des professions nécessaires à la continuité des activités essentielles, a été mise en place en préfecture pour faire le lien avec les mairies d'un côté, et les établissements et professionnels de santé de l'autre. Cette cellule pouvait être contactée à une adresse fonctionnelle pour que soient recensées les capacités de garde qui existaient et les besoins exprimés par ceux qui le nécessitaient.

■ Un service de Transport à la Demande (TAD\*) a également été mis en place par la Région Grand-est à destination du personnel soignant, du personnel médical et de leurs enfants vers leurs lieux d'accueil.

## PROPOSER UN HÉBERGEMENT AU PERSONNEL SOIGNANT

Les circonstances exceptionnelles liées à la Covid-19 et l'afflux important de malades dans les centres de soins ont conduit le gouvernement à prendre des mesures exceptionnelles d'anticipation afin de garantir la meilleure qualité de soins à tous. Ainsi, des hébergements provisoires ont été mis à la disposition du personnel soignant.

Dans certains cas, il était envisagé que des personnels soignants soient appelés en renfort, y compris d'autres départements moins touchés, afin de soutenir les équipes en place et déjà fortement mobilisées.

Dans d'autres cas, il s'agissait de permettre à ces personnels de pouvoir être hébergés à proximité de leur lieu de travail, sans rentrer chez eux s'ils habitaient loin.

Pour les accueillir au mieux et leur permettre de continuer à être parfaitement opérationnels sur la durée, une capacité d'hébergement provisoire (30 hôtels et résidences de tourisme) a pu être identifiée dans le département des Vosges, en lien avec la Chambre de Commerce et d'Industrie des Vosges.



# ENCADRER LA CONTINUITÉ DES ACTIVITÉS ESSENTIELLES AFIN DE GARANTIR LA SÉCURITÉ DE TOUS

## CHARTRE DÉPARTEMENTALE D'ENGAGEMENT

Pour faire face à la propagation d'une épidémie sans précédent, l'État et les partenaires économiques ont travaillé ensemble, au quotidien, pour lutter contre les conséquences de cette crise sanitaire.

En effet, afin de garantir la continuité de l'économie française et d'anticiper la reprise, il était nécessaire d'œuvrer collectivement pour assurer le maintien de l'activité économique dans les meilleures conditions de sécurité sanitaire et pour mettre en œuvre tous dispositifs permettant l'exercice de l'activité.

Dans ce cadre, hors mesures temporaires de fermeture d'un certain nombre d'établissements recevant du public, les entreprises ont pu poursuivre leur activité.

Ainsi, la préfecture des Vosges et l'UD DIRECCTE\*, les organisations patronales, les organisations syndicales et la Médecine du travail ont été pleinement mobilisées et se sont engagées ensemble dans une démarche partenariale pour s'assurer de la continuité de l'activité économique dans les meilleures conditions sanitaires.

Une charte a été élaborée, proposant ainsi un cadrage départemental destiné à accompagner les entreprises dans l'exercice de leur activité, en tenant compte du contexte sanitaire.

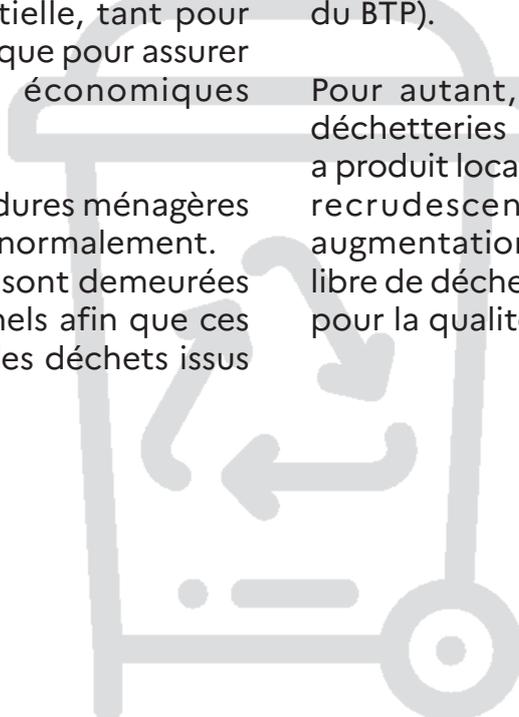
## LA CONTINUITÉ DES SERVICES PUBLICS

La gestion des déchets a été identifiée comme une activité essentielle, tant pour limiter les risques sanitaires que pour assurer la continuité d'activités économiques essentielles.

À ce titre, la collecte des ordures ménagères résiduelles s'est poursuivie normalement. De même, les déchetteries sont demeurées accessibles aux professionnels afin que ces derniers puissent éliminer les déchets issus

de leur activité (ex : déchets issus de l'activité du BTP).

Pour autant, la fermeture au public des déchetteries dès le début du confinement a produit localement des effets indésirables : recrudescence des dépôts sauvages, augmentation du risque de brûlage à l'air libre de déchets verts, interdit car impactant pour la qualité de l'air.



De plus, une part des déchets collectés s'avérait nécessaire pour l'activité de certains secteurs industriels, en particulier les déchets verts pour la fabrication de compost ou la méthanisation, les papiers et cartons pour l'alimentation de l'industrie papetière ou encore les piles et accumulateurs pour les installations de recyclage.

C'est pourquoi il est apparu nécessaire d'engager la réactivation de tous les maillons de la chaîne de traitement des déchets pour assurer la continuité du service et garantir

l'approvisionnement en matériaux de ces secteurs économiques essentiels.

Les gestionnaires de déchetteries ont donc été invités, dès le 21 avril, à ouvrir au public leurs déchetteries, en premier lieu pour le flux des déchets verts.

Ces réouvertures ont eu lieu dans le strict respect des consignes de distanciation sociale et des gestes barrières contre la propagation de la Covid-19.

## LA CONTINUITÉ DES ACTIVITÉS ESSENTIELLES

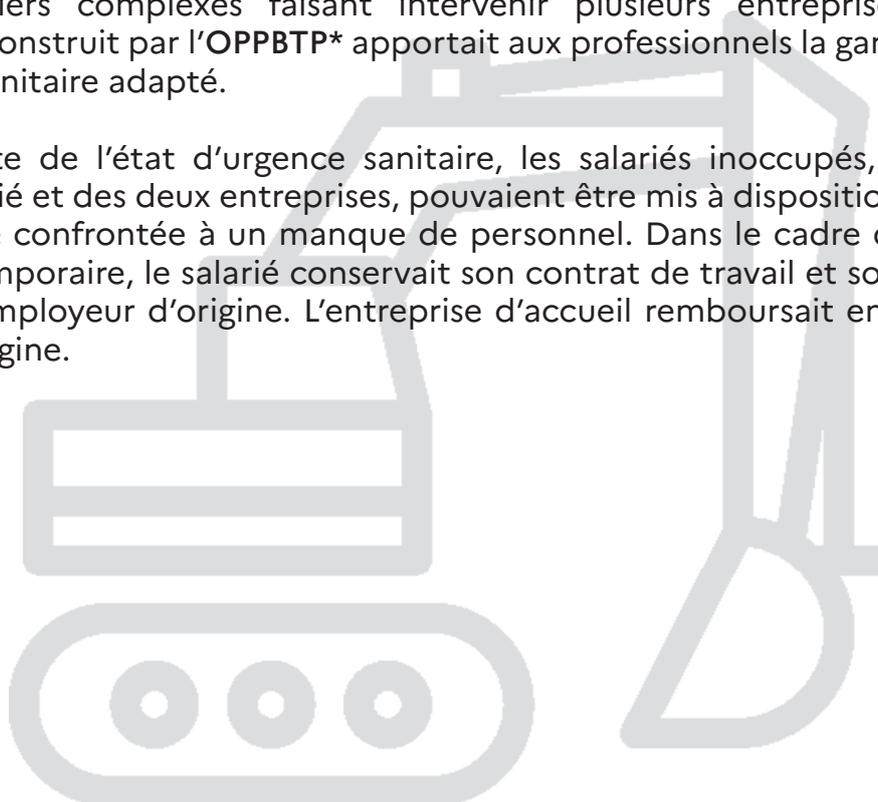
### Continuité de l'activité des entreprises du BTP

La préfecture a élaboré une fiche métier décrivant les mesures de protection sanitaire à mettre en œuvre pour assurer la continuité de l'activité des entreprises du BTP.

Les agents de contrôle de la DIRECCTE des Vosges étaient en charge de fournir des informations et des conseils techniques aux employeurs et aux salariés sur les moyens les plus efficaces d'observer les dispositions légales et notamment les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et la protection de la santé des salariés.

Pour les chantiers complexes faisant intervenir plusieurs entreprises, le guide de préconisations construit par l'OPPBT\* apportait aux professionnels la garantie d'un niveau de protection sanitaire adapté.

Dans le contexte de l'état d'urgence sanitaire, les salariés inoccupés, sous réserve de l'accord du salarié et des deux entreprises, pouvaient être mis à disposition provisoirement d'une entreprise confrontée à un manque de personnel. Dans le cadre de cette « mise à disposition » temporaire, le salarié conservait son contrat de travail et son salaire habituel versé par son employeur d'origine. L'entreprise d'accueil remboursait ensuite ce salaire à l'entreprise d'origine.



## APPUI DES SERVICES DE L'ÉTAT POUR LA CONTINUITÉ DE L'ACTIVITÉ DES ENTREPRISES DU BTP DANS LES VOSGES

### ■ Compenser les surcoûts liés à la prévention

La préfecture et le conseil départemental des Vosges ont décidé d'instaurer un fonds de compensation des surcoûts liés au Covid-19 destiné aux communes et aux communautés de communes et d'agglomération éligibles à la DETR\*.

### ■ Aider les entreprises à se doter de matériels de protection individuelle

Les services de la préfecture des Vosges, en contact avec les industriels du textile, étaient à disposition des entreprises pour faire passer en priorité leurs commandes de masques de protection.

■ Maintenir l'instruction et la prise des décisions administratives pour l'État qui étaient nécessaires à la reprise et la poursuite des chantiers importants et prioritaires, et partager cet objectif avec les collectivités quant aux procédures conduites sous leur compétence. Dans le même esprit d'encouragement de la reprise économique, les collectivités étaient incitées à maintenir leurs appels d'offres dans le secteur.

■ Aider à l'approvisionnement des matières premières en facilitant les flux dans les plateformes existantes. Les fournisseurs ont adopté un fonctionnement en « drive » ou des services de livraisons à domicile afin de limiter les risques de contagion.

■ Apporter une aide pour trouver des solutions d'hébergement pour le personnel en déplacement longue distance et assurer les chaînes logistiques et de transport des chantiers et du personnel.

■ Animer la reprise des chantiers en associant tous les intervenants concernés par l'accord collectif et les dispositions de l'OPPBTP.

## RÉPONDRE AUX QUESTIONS RELATIVES À LA CONTINUITÉ DES SERVICES ESSENTIELS

Des services de l'État, référents des entreprises, collectivités et associations, étaient mobilisés pour répondre aux questions relatives à l'impact de la Covid-19 sur leurs activités :

■ La Direction Départementale des Territoires (DDT) auprès des opérateurs de services publics dans le domaine des transports et de l'énergie.

■ L'unité territoriale de la DREAL\* auprès des installations classées.

■ La Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP) auprès des acteurs sociaux et de l'hébergement, des associations et clubs sportifs ainsi que des producteurs alimentaires.

■ L'UD – DIRECCTE pour les demandes d'activité partielle formulées par les entreprises.

■ Une cellule de suivi a également été mise en place au sein de la préfecture afin de coordonner l'action de ces services, via une boîte fonctionnelle de messagerie électronique.

## COLLECTE ET DISTRIBUTION DE MASQUES

Afin de favoriser la reprise d'activité économique et répondre aux besoins prioritaires de certains professionnels, la préfecture a mis en place une plateforme de mise en relation de l'offre et de la demande, suivant les souhaits de certains industriels, et qui pouvait être contactée à l'adresse [pref-masques-blouses@vosges.gouv.fr](mailto:pref-masques-blouses@vosges.gouv.fr)

Un appel aux dons d'équipements de protection pour les soignants a ainsi été lancé par la préfecture, en lien étroit avec l'ARS\*, le Conseil Départemental, la CCI et le Conseil Régional.

De nombreuses entreprises locales ont répondu à cet appel et ont participé à la collecte.

Grâce à leur générosité, la préfecture, qui a centralisé ces dons, a pu ainsi recueillir des

masques, des blouses et des gants jetables, du gel hydro-alcoolique, etc.

La centralisation de ces dons en un seul lieu a permis de faire analyser par le service de santé du SDIS\* des Vosges la validité du matériel de protection et d'assurer leur distribution en prenant en compte les besoins les plus urgents.

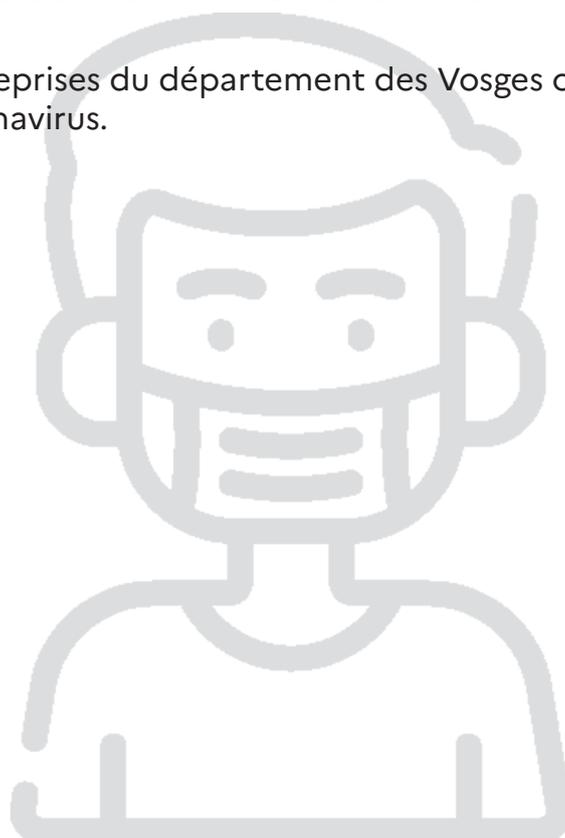
Une distribution était ainsi organisée par la préfecture des Vosges, pour le compte de chaque donateur, notamment à destination des EHPAD\*, du réseau des services à domicile et des Associations De Protection Civile (ADPC\*, Croix-Rouge, etc.).

Les officines ont également été livrées afin de pouvoir répondre aux demandes des médecins et des infirmiers libéraux.

# + de 150 000 masques collectés

et en cours de distribution à la fin du mois de mars

Ainsi, de nombreuses entreprises du département des Vosges ont participé à la lutte contre l'épidémie de coronavirus.







# MAI 2020 : LE DÉCONFINEMENT

## METTRE EN PLACE UNE CELLULE D'APPUI À L'ISOLEMENT

La Cellule Territoriale d'Appui à l'Isolément a été mise en place dans le cadre de la stratégie « Tester, Tracer, Isoler » afin de trouver des solutions pour permettre aux patients COVID+ et aux cas contacts ne pouvant être isolés à leur domicile.

### RÔLE ET COMPOSITION

Le rôle de la CTAI\* est de coordonner les moyens devant être mis à disposition pour permettre le placement en isolement du patient, dans les meilleures conditions.

La CTAI s'appuyait pour cela sur une liste d'établissements mettant à disposition des hébergements. Sur cette base, elle proposait ensuite une offre en termes de :

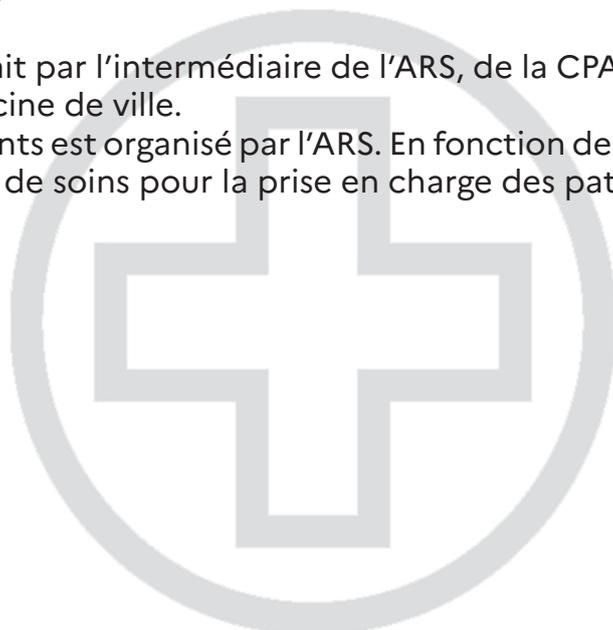
- Restauration, nettoyage du logement et entretien du linge
- Portage de médicaments / produits de première nécessité
- Accompagnement psychologique
- Accompagnement administratif

La CTAI était joignable via un numéro unique 03 29 69 86 09 ou via une boîte fonctionnelle.

### FONCTIONNEMENT

La saisine de la CTAI se fait par l'intermédiaire de l'ARS, de la CPAM, ou même directement par le réseau de la médecine de ville.

Le suivi médical des patients est organisé par l'ARS. En fonction des sites d'accueils possibles, l'ARS constitue une offre de soins pour la prise en charge des patients.



## RESSOURCES

- Transport sanitaire en entrée et sortie de centre : le réseau des transporteurs sanitaires
- Restauration : Centre Hospitalier Émile Durkheim ou restauration du site d'accueil
- Nettoyage des draps et du linge de toilette : l'hôtelier
- Nettoyage du logement : le résident ou l'Association Départementale de Protection Civile (ADPC\*)
- Entretien du linge personnel : l'ADPC
- Désinfection en sortie : l'ADPC
- Suivi psychologique : la Cellule d'Urgence Médico – Psychologique (CUMP)
- Soutien aux démarches administratives : liste des contacts désignés par administration
- Portage de médicaments : le Centre Communal d'Action Sociale de la ville d'implantation du centre





# SOUTENIR ET RELANCER L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE





## SOUTENIR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

### FONDS DE SOLIDARITÉ POUR LES TPE, LES INDÉPENDANTS ET LES MICRO-ENTREPRENEURS

L'État et les régions ont mis en place un fonds de solidarité pour aider les petites entreprises les plus touchées par la crise.

Les TPE, les indépendants, les micro-entrepreneurs et les professions libérales remplissant certaines conditions étaient ainsi concernés par cette aide pouvant aller jusqu'à 1 500 €.

Au 28 mai 2020, dans le département des Vosges, 12 513 demandes d'aide avaient été instruites au titre du Fonds de Solidarité (volet 1). Le montant total d'aide versé est de 16 722 948 €, soit un montant moyen de 1 336 €.

Les secteurs d'activité (code NAF) les plus aidés ont été le commerce (commerce

de gros et de détail de tout type de marchandises et la prestation de services liés à la vente de marchandises, réparation de véhicules automobiles et de motocycles) pour 3,3 M€, la construction pour 2,5 M€, l'hébergement et la restauration pour 2,4 M€ et les autres activités de services (activités des organisations associatives, réparation d'ordinateurs et de biens personnels et domestiques ainsi que diverses activités de services personnels) pour 2,2 M€.

Concernant le tissu associatif (associations loi 1901 ou assimilées), 88 demandes d'aides ont été instruites, pour un montant d'aide versé de 124 226 €.

### DÉLAIS DE PAIEMENT D'ÉCHÉANCES SOCIALES ET/OU FISCALES (URSSAF, IMPÔTS DIRECTS)

#### REPORT DES COTISATIONS SOCIALES PAYABLES AUPRÈS DE L'URSSAF

Les employeurs dont la date d'échéance Urssaf intervenait le 15 du mois ont pu reporter tout ou partie du paiement de leurs cotisations salariales et patronales pour l'échéance du 15 mars 2020. De même, les employeurs dont la date d'échéance Urssaf intervenait le 5 du mois pouvaient reporter tout ou partie du paiement de leurs cotisations salariales et patronales pour l'échéance du 5 avril 2020. La date de paiement de ces cotisations pouvait être reportée jusqu'à 3 mois.

Au niveau départemental, le montant cumulé des impayés au sein des entreprises relevant du régime général, depuis le 15 mars 2020, était de **42 707 524 €**, correspondant à un taux d'impayés de **43,3 %**.

Ce montant d'impayés liés au report des charges sociales se répartit de la manière suivante, selon les 4 grands secteurs d'activité :

SECTEURS D'ACTIVITÉS	MONTANT D'IMPAYÉS	TAUX D'IMPAYÉS
SERVICES	16 025 257,00 €	39,3 %
AGRICULTURE-INDUSTRIE	15 646 085,00 €	46,5 %
COMMERCE	6 633 737,00 €	44,1 %
CONSTRUCTION	4 402 446,00 €	47,5 %

Pour les travailleurs indépendants, le montant cumulé des montants reportés, depuis le 15 mars 2020 était de **9 185 714 €**.

Ce montant d'impayés liés au report des charges sociales se répartit ainsi selon les 4 grands secteurs d'activité :

SECTEURS D'ACTIVITÉS	MONTANT D'IMPAYÉS	TAUX D'IMPAYÉS
SERVICES	7 110 501,00 €	77,4 %
CONSTRUCTION	831 945,00 €	9,1 %
COMMERCE	771 998,00 €	8,4 %
AGRICULTURE-INDUSTRIE	471 270,00 €	5,1 %



## REPORT DES ÉCHÉANCES FISCALES AUPRÈS DES SERVICES DES IMPÔTS DES ENTREPRISES DE LA DGFIP

Dans les Vosges, on dénombre **506 demandes de bienveillance** (reports d'échéances d'impôts directs, délais, remises, remboursements accélérés...) déposées par les entreprises pour un montant total de **13 021 802 €**.

## MÉDIATION DU CRÉDIT

Chaque entreprise pouvait prendre contact, en premier lieu, avec son établissement de crédit pour solliciter une ligne de découvert et de report de paiement des intérêts et encours d'emprunts.

En cas de refus de cette ligne de découvert, les entreprises pouvaient faire formaliser le refus pour solliciter la médiation du crédit.

Sur la période du 18 mars 2020 au 30 avril 2020, la Banque de France a été confrontée uniquement à des dossiers de très petites entreprises (TPE) qui, pour la plupart, étaient déjà en situation de grandes difficultés fin 2019 (absence de

fonds propres et de rentabilité, plan de continuation compromis, dettes bancaires déjà en défaut, etc.).

Sur les 7 dossiers acceptés en médiation, 2 ont obtenu un accord de financement (montant moyen = 8 500 €), 2 ont abouti à un constat d'échec (montant moyen sollicité = 5 000 €) et 3 sont en cours de négociation (montant moyen = 58 000 €).

Quasiment toutes les demandes de médiation concernaient un refus de Prêt Garanti par l'État (PGE).

## DISPOSITIF DE CHÔMAGE PARTIEL

Dans le département des Vosges, le bilan de l'activité partielle au 30 mai 2020 était le suivant :

**53 500**  
salariés

soit 65 %  
des salariés  
du département

**22,72 M**  
d'heures  
demandées

**6 183**  
demandes

soit 68 % des  
établissements du  
département

80%

d'établissements  
de moins de  
10 salariés

9,3€

indemnité  
moyenne par  
heure indemnisée

91%

d'établissements  
de moins de  
20 salariés

## VOLUME D'HEURES

INDUSTRIE  
32%

COMMERCE  
17%

CONSTRUCTION  
13%

HCR \*  
8%

TRANSPORT  
7%

\* Hôtel-Cafés-  
Restaurants

Le département des Vosges représente 7 % du volume d'heures de la région, 6 % des effectifs de la région et 6 % des établissements. Ces chiffres correspondent au poids de notre département.

## ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES

Pour répondre aux inquiétudes des chefs d'entreprise liées à la baisse d'activité et aux mesures de fermeture, le guide des mesures d'accompagnement créé par la préfecture et les services de l'État a été diffusé et constamment mis à jour auprès des branches professionnelles et des chambres consulaires.

Les services fiscaux, l'URSSAF, la Banque de France, la Banque publique

d'investissement et l'unité départementale de la DIRECCTE ont été pleinement mobilisés au côté des entreprises.

La cellule d'appui aux entreprises mise en place par les services de l'État a été un point d'appui pour les chefs d'entreprises qui pouvaient la contacter de manière confidentielle pour demander la mise en œuvre des mesures gouvernementales.







# AMORCER LE PLAN FRANCE RELANCE

Pour faire face aux conséquences économiques et sociales de la crise de la Covid-19, le Gouvernement a décidé d'investir 100 milliards d'euros à travers un plan de relance. France Relance a pour vocation de susciter de nouvelles opportunités pour la jeunesse, ainsi que pour ceux qui souhaitent se reconvertir ou acquérir de nouvelles compétences. Il doit aussi permettre à la France de confirmer sa robustesse et son attractivité internationale. Mais, la relance se veut aussi, et surtout, sociétale : solidaire, sociale et territoriale.

Ce plan de relance, intitulé France Relance, qui constitue une feuille de route pour la refondation économique, sociale et écologique du pays s'articule autour de trois priorités :

- l'écologie : la relance doit être une relance verte
- la cohésion : la relance doit être une relance sociale et territoriale
- la compétitivité : la relance doit être la clé de la souveraineté économique et de l'indépendance technologique



# ÉCOLOGIE

## VOLET AGRICULTURE

<b>AIDES AUX INVESTISSEMENTS DES AGRICULTEURS</b>  237 dossiers déposés 3 523 682 € sollicités	<b>PLAN DE STRUCTURATION DES FILIÈRES AGRICOLES ET ALIMENTAIRES</b>  1 dossier déposé 40 000 € sollicités
<b>PROJETS AGRICOLES ET ALIMENTAIRES DES COLLECTIVITÉS</b>  7 dossiers déposés 256 468 € sollicités pour 535 870 € d'investissements	<b>MODERNISATION DES ABATTOIRS</b>  1 dossier déposé 68 871 € sollicités pour 118 493 € de travaux

## VOLET FORÊT

<b>RENOUVELLEMENT FORESTIER</b>  2 dossiers déposés 47 000 € sollicités	<b>SOUTIEN À L'INDUSTRIE DE TRANSFORMATION DU BOIS</b>  2 dossiers déposés	<b>GRAINES ET PLANTS</b>  1 dossier déposé
--	--	--



## VOLET EAU ET BIODIVERSITÉ

<p><b>MODERNISATION DES RÉSEAUX D'EAU POTABLE</b></p> <p>10 dossiers déposés 909 509 € alloués pour 2 194 649 € de travaux</p>	<p><b>BOUES COVID</b></p> <p>7 dossiers déposés 81 195 € alloués pour 92 371 € de travaux</p>
<p><b>BIODIVERSITÉ (AIRES PROTÉGÉES, RESTAURATION DES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES TERRESTRES)</b></p> <p>10 dossiers déposés pour 697 000 € de travaux</p>	<p><b>TRAVAUX DE SÉCURISATION DE BOUZEY ET SUR LES PRISES D'EAU</b></p> <p>6,7 M € alloués sur 4 ans</p>

## VOLET AMÉNAGEMENT ET HABITAT

<p><b>FRICHES (2 APPELS À PROJETS)</b></p> <p>8 dossiers déposés 17 144 325 € sollicités pour 47 952 343 € de travaux</p>	<p><b>RÉNOVATION THERMIQUE ET RESTRUCTURATION LOURDE DES LOGEMENTS SOCIAUX</b></p> <p>5 dossiers déposés 2 701 000 € éligibles pour 13 505 000 € de travaux</p>
<p><b>MA PRIME RÉNOV (ANAH)</b></p> <p>1 323 engagés en 2020 6 698 180 € alloués pour 17 016 091 € de travaux</p>	<p><b>PROGRAMME PONTS (CEREMA)</b></p> <p>23 demandes déposées</p>



# LA COHÉSION TERRITORIALE : SOUTIEN AUX PROJETS DES COLLECTIVITÉS (DSIL\* RELANCE)

Afin d'aider directement les collectivités confrontées aux conséquences de la crise à financer leurs investissements, le Gouvernement a mis en place des outils financiers, spécifiques au plan France Relance :

**8,2 M€ de DSIL part exceptionnelle** pour 2020-2021

(transition écologique/ résilience sanitaire / rénovation du patrimoine historique et culturel).

**4,7 M€ de DSIL rénovation thermique des bâtiments publics** en 2021

Le bilan chiffré des crédits spécifiques dédiés à soutenir l'investissement des collectivités est le suivant :

	DSIL PART EXCEPTIONNELLE		DSIL THERMIQUE	
	NWe de dossiers	Crédits consommés	Nombre de dossiers	Crédits consommés
2020	18	3 692 201, 00 €		
2021	23	4 074 812, 00 €	34	4 234 958, 00 €
<b>TOTAL</b>		<b>7 767 013, 00 €</b>		<b>4 234 958, 00 €</b>

## DSIL PART EXCEPTIONNELLE 2020-2021



5 570 768 €  
RÉSILIENCE SANITAIRE



1 222 343 €  
PATRIMOINE HISTORIQUE  
ET CULTUREL



973 902 €  
TRANSITION ÉCOLOGIQUE

## DSIL THERMIQUE



1 589 007 €  
SALLES POLYVALENTES  
GYMNASES



1 444 049 €  
BÂTIMENTS SCOLAIRES



780 357 €  
RÉSEAUX DE CHALEUR



421 545 €  
MAIRIES

# LA COHÉSION SOCIALE : MESURES DE SOUTIEN À L'EMPLOI

## LE PLAN « 1 JEUNE 1 SOLUTION »

### FACILITER L'ENTRÉE DES MOINS DE 30 ANS SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL

#### ■ L'aide à l'embauche des jeunes

**4 000 €** pour l'embauche d'un jeune de moins de 26 ans en CDD de plus de 3 mois ou en CDI entre le 1<sup>er</sup> août 2020 et le 31 mars 2021.

En 2020 :

**1 189** contrats reçus

**771** employeurs concernés dont **369** dossiers validés

#### ■ La prime exceptionnelle à l'apprentissage

**5 000 €** pour recruter un alternant de moins de 18 ans

**8 000 €** pour un alternant de 18 à 29 ans

Contrats signés entre le 1<sup>er</sup> juillet 2020 et le 31 mars 2021 préparant à un diplôme jusqu'à Bac+5

Cumul 2020/2021, au 27 février 2021 :

**1 669** dossiers d'apprentissage validés et **92** dossiers de professionnalisation validés



### ■ L'EMPLOI FRANC

Entre le 15 octobre 2020 et le 31 mars 2021, une entreprise qui recrutait en CDI un jeune de moins de 26 ans, résidant dans un QPV\*, pouvait bénéficier d'une aide financière jusqu'à **17 000 €** sur **3 ans**.

### SIMPLIFIER L'ACCÈS DES JEUNES À DES FORMATIONS OU À DES PROGRAMMES DÉDIÉS

- des formations qualifiantes ou pré-qualifiantes vers des métiers d'avenir : transition écologique, numérique et santé
- des missions d'utilité sociale pour des jeunes en quête de sens : le service civique
- des parcours personnalisés pour des décrocheurs scolaires « la promo 16/18 », programme de 4 mois porté par l'AFPA
- des places de formation supplémentaires pour les lycéens et étudiants

### ACCOMPAGNER LES JEUNES ÉLOIGNÉS DE L'EMPLOI AVEC DES PARCOURS D'INSERTION SUR MESURE

- Renforcement des dispositifs d'inclusion durable dans l'emploi : les PEC jeunes et CIE jeunes

En 2020 :

**87 PEC jeunes\*** et **20 CIE jeunes\*** prescrits

Au 6 mars 2021 :

**29 PEC jeunes** prescrits et **31 CIE jeunes** prescrits

- Augmentation des dispositifs d'accompagnement vers l'emploi combinés à une allocation

### - GARANTIE JEUNES

**553 entrées** en 2020 = **91 % objectif Vosges**

**122 entrées** à fin février 2021, soit **10,7 % de l'objectif 2021** en progression de **+88 %** et s'élevant à **1145**.

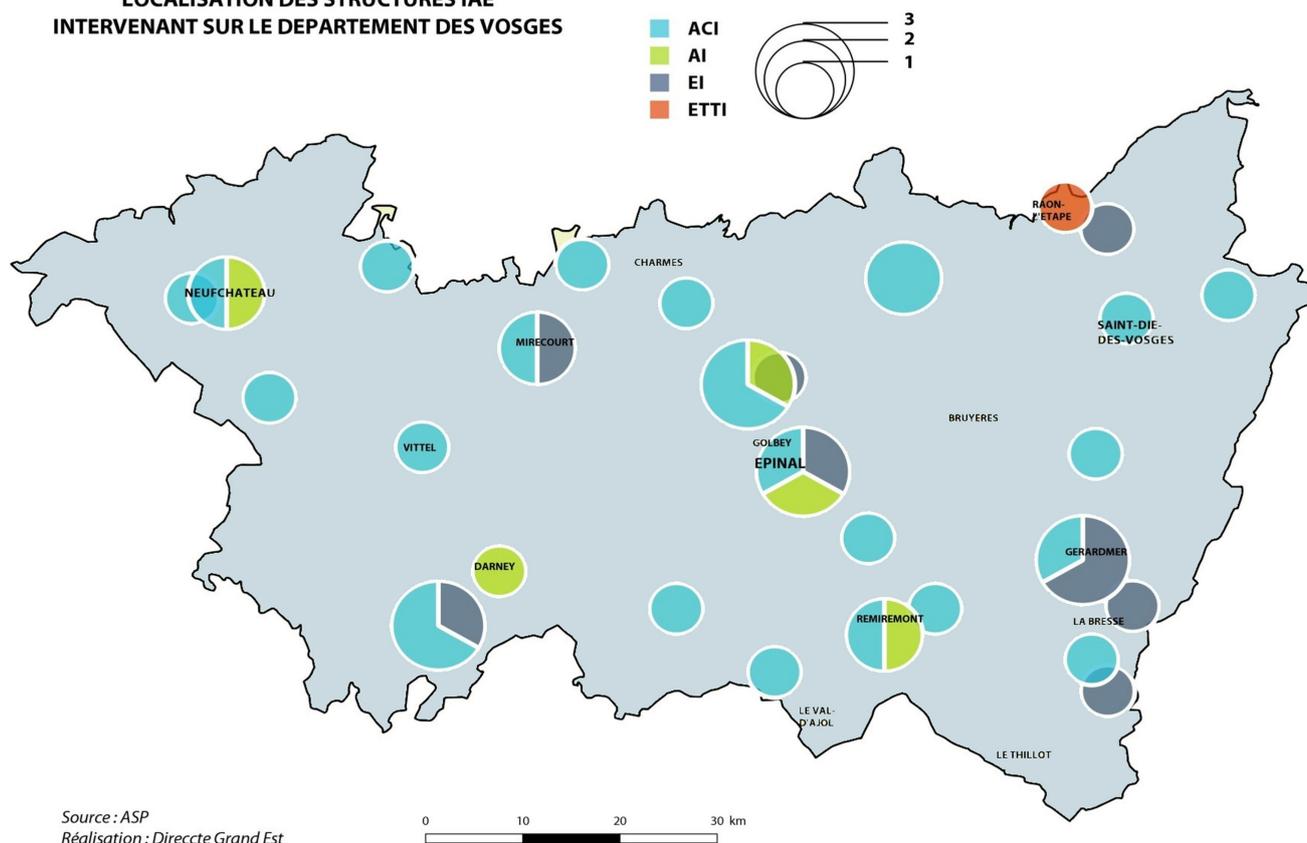
### - PACEA\* (hors Garantie Jeunes)

**1647 entrées** en 2020

**376 entrées** au 28 février 2021

# INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE (IAE) DANS LES VOSGES

## LOCALISATION DES STRUCTURES IAE INTERVENANT SUR LE DEPARTEMENT DES VOSGES



## IAE – PROGRAMMATION 2020

2020	ETP* CONVENTIONNÉS	ETAT ETP	ÉTAT MODULATION	ÉTAT FDI*	CD88ETP
Atelier Chantier Insertion	466,65	8 346 974	444 457	336 278	1 189 775
Association Intermédiaire	144,66	200 065	12 741	2 000	-
Entreprise d'Insertion	124,40	1 279 649	52 854	102 500	-
Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion	43	184 857	3 839	0	-
<b>TOTAL</b>	<b>778,61</b>	<b>10 011 545</b>	<b>513 891</b>	<b>440 778</b>	<b>1 189 775</b>

**TOTAL DU FINANCEMENT DE L'ÉTAT**  
**10 966 214 €**

+

**AXE 1 : PLAN DE SOUTIEN**  
**984 602 €**

+

**AXE 2**  
**971 005 €**

AIDE ETP CD 88	1 189 775 €
AIDE À L'INVESTISSEMENT	500 000 €
APPEL À PROJET CD 88 2020	1 372 000 €
TOTAL CD	3 061 375 €

**TOTAL IAE**  
**15 983 196 €**

## LA COMPÉTITIVITÉ : DISPOSITIFS DE SOUTIEN À L'INDUSTRIE (APPELS À PROJETS, MÉTHODE D'ACCOMPAGNEMENT)

### SOUTIEN AUX INVESTISSEMENTS DES ENTREPRISES

**18 entreprises lauréates** dans les Vosges  
Plus de **50 dossiers** déposés pour **350 emplois**

Plus de **12 M€ de subventions**  
Près de **48 M€ d'investissements**  
**160 emplois** a minima

**12** lauréats sur l'AAP\* Territoires d'Industrie dont 4 pour la filière bois, 3 en métallurgie, 3 en textile, 2 en plasturgie

**3** lauréats de l'AAP Automobile

**2** lauréats de l'APP Aéronautique

**1** lauréat BCIAT BIOMASSE /ADEME\*

Une dizaine de refus confirmés (réorientés, inéligibles)

■ « Guichet Industrie du Futur » (géré par l'ASP) :  
**48 dossiers** déposés pour **40 M€ d'investissements**



- AAP Territoires d'Industrie

**20 dossiers** déposés + **10 nouveaux** en cours de dépôt

- Projets collectifs/ filières industrielles

À ce jour, **4 embryons de projets**, dont un pourrait émerger sur des crédits nationaux (échéance fin 2021).

- Promotion des dispositifs peu sollicités : AAP filières stratégiques

Lien : <https://www.bpifrance.fr/A-la-une/Actualites/Plan-de-relance-investir-pour-preparer-la-France-de-2030-50441>

## APPELS À PROJETS DE L'ADEME

### DÉCARBONATION DE L'INDUSTRIE

Appel à projets portant sur l'aide à l'investissement pour la décarbonation des procédés et des utilités dans l'industrie.

<https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/20210311/decarb-ind2021-61>

Pour des projets nécessitant un investissement total de plus de 3 M€ (CAPEX\*).

Évaluation des projets selon les critères suivants :

- Critère de performance de décarbonation
- Critère de cohérence et d'ambition environnementale
- Critère de cohérence et d'ambition industrielle pour le site industriel
- Critère de structuration de la filière

### DISPOSITIF « TREMPLIN »

#### POUR QUI ?

Toutes les TPE et PME, quelle que soit leur forme juridique.

#### POUR QUOI ?

L'acquisition de véhicules électriques, d'équipements de réduction et de gestion des déchets, l'accompagnement pour des travaux ambitieux de rénovation des bâtiments, des études sur les émissions de gaz à effet de serre et les stratégies climat des entreprises...







# SYNTHÈSE DU SOUTIEN DE L'ÉTAT AUX TERRITOIRES

**MONTANT GLOBAL**  
**552 784 354 €**

Dotations aux collectivités	322 917 916 €
Soutien des politiques en faveur de l'emploi	100 719 111 €
Soutien du secteur agricole	73 748 055 €
Soutien des politiques d'investissement (collectivités et privés)	31 974 202 €
Appui aux populations et à la cohésion sociale	22 921 552 €
Sécurité	503 518 €

## DOTATIONS AUX COLLECTIVITÉS

DGF (Dotation Globale de Fonctionnement)	103 691 350 €
Dotations totales au Conseil Départemental	159 079 727 €
Compensations de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP -Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle- et FNGIR – Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources) - Solde	- 2 395 903 €
Allocations compensatrices exonérations fiscales	12 004 379 €
Compensation perte de CET (Cotisation Économique Territoriale)	2 198 435 €
FCTVA (Fonds de Compensation pour la TVA)	27 142 994 €
FNP DMTO (Droits de Mutation à Titre Onéreux) départements et communes	5 126 596 €
FDPTP (Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle)	3 429 095 €
FPRIC (Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes)	8 000 242 €
Dotation élu local	2 100 414 €
Répartition des amendes de police	1 302 731 €
Dotation des titres sécurisés	244 970 €
Dotations diverses : protection de la biodiversité, protection fonctionnelle des élus, DGD ACOTU*, aérodromes et SMHS*, compensation impôt spectacles, ...	148 364 €
Dispositif exceptionnel 2020 de remboursement partiel des achats de masques (CD, 2 CA, 6 CC et 185 communes)	844 522 €
programme 200 : dépenses budgétaires résultant de la mise en œuvre de dégrèvement, de restitutions et de remboursements d'impôts d'État (TVA, impôt sur les sociétés, impôt sur le revenu)	
programme 201 : remboursements de Cotisations sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), Cotisations Foncières des Entreprises (CFE) et remboursements de taxe foncière	

**TOTAL 322 917 916 €**

## INTERVENTIONS EN MATIÈRE DE POLITIQUES PUBLIQUES (1/2)

### APPUI AUX POPULATIONS ET À LA COHÉSION SOCIALE

La demande d'asile (CADA, HUDA, CAO)*	5 146 950 €
Accueil, hébergement, insertion	8 342 890 €
Inclusion sociale et protection des personnes	5 692 426 €
Intégration et accès à la nationalité (BOP 104)	565 212 €
Politique de la ville (trois contrats de ville)	875 302 €
Dotation Politique de la Ville (DPV)	269 114 €
Adultes-relais	354 438,57 €
Le mouvement sportif (CNDS*)	69 600 €
Le mouvement sportif (CNDS) Part Territoriale	0 €
Le mouvement sportif (CNDS) Emploi/Apprentissage	415 030 €
Le mouvement sportif (CNDS) J'Apprends à Nager	15 000 €
Le mouvement sportif (CNDS) Équipement	39 300 €
Le Crédit jeunesse (BOP 163)	142 570 €
Le Fonds de Développement de la Vie Associative (FDVA)	159 941 €
Amélioration de l'habitat (BOP 135)	30 000 €
Droits des femmes et égalité	109 017 €
Solidarité envers les anciens combattants, les victimes de guerre et d'attentats (interventions directes au profit des demandeurs)	179 884 €
Solidarité envers les anciens combattants, les victimes de guerre et d'attentats (interventions pour favoriser le maintien à domicile des ressortissants âgés)	79 460,34 €
Solidarité envers les ressortissants de l'ONACVG* les plus démunis (aide exceptionnelle)	36 000 €
Solidarité envers les ressortissants de l'ONACVG isolés (colis douceurs)	12 154,82 €
Mesures en faveurs des anciens membres des formations supplétives et leurs conjoints	375 038 €
Mesures en faveurs des enfants de harkis, moghaznis, personnels des divers formations supplétives de statut civil de droit local et assimilés	9 560 €
Soutien aux EHPAD labellisés Bleuets de France	2 000 €
subventions ou financements d'actions mémorielles et de restaurations de monuments aux morts transitant par l'ONACVG 88	664,73 €

TOTAL 22 921 552,46 €

## SÉCURITÉ

FIPD*	381 425 €
Sécurité routière	58 169 €
MILDECA*	50 924 €
DILCRAH*	13 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>503 518 €</b>

## SOUTIEN DES POLITIQUES EN FAVEUR DE L'EMPLOI

Dépenses engagées au titre de l'activité partielle	82 877 650 €
Allocation Temporaire Dégressive (ATD)	95 322 €
Financement des acteurs locaux de l'emploi : maison de l'emploi du Pays d'Epinal et de Remiremont	61 857 €
Financement des acteurs locaux de l'emploi : structures jeunes (Mission Locale du Bassin d'Emploi d'Epinal, Mission Locale de la Plaine des Vosges, Mission Locale Pays Remiremont et ses Vallées et Mission Locale de l'Arrondissement de Saint-Dié-des-Vosges)	1 991 186 €
Soutien au secteur de l'insertion par l'activité économique	13 183 112 €
Soutien à la politique du handicap : Entreprises Adaptées	2 603 183 €
Dispositif Local d'Accompagnement (DLA)	63 980 €
La veille et le suivi des entreprises en difficulté	367 068 €
<b>TOTAL</b>	<b>100 719 111 €</b>

## SOUTIEN DU SECTEUR AGRICOLE

Aides PAC*	49 195 187,10 €
Aides liées au FEADER* (second pilier de la PAC)	24 552 868,25 €
<b>TOTAL</b>	<b>73 748 055,35 €</b>

## SOUTIEN DES POLITIQUES D'INVESTISSEMENT

Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)	13 033 518 €
Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)	4 168 926 €
Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) Plan de Relance	3 695 201 €
FNADT* : crédits contractualisés (CPER*)	1 356 180,92 €
FNADT MSAP*/France Services	630 000 €
DSID*	1 255 081 €
Programme National de Rénovation Urbaine (PNRU) et Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU)	0 €
Programme Opérationnel de Prévention et d'Accompagnement en Copropriétés (POPAC)	0 €
Aides à la construction et la réhabilitation de logements locatifs sociaux	80 124 €
Aides à la démolition de logements locatifs sociaux	0 €
Aides la rénovation des logements privés	7 755 172 €
Travaux d'entretien sur ces monuments historiques n'appartenant pas à l'État	
<b>TOTAL</b>	<b>31 974 202,92 €</b>



# LEXIQUE

AAP	Appel À Projet
ACOTU	Autorités Compétentes pour l'Organisation des Transports Urbains
ADEME	Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
ADPC	Association Départementale de Protection Civile
AFPA	Agence nationale pour la Formation Professionnelle des Adultes
ARS	Agences Régionales de Santé
ASP	Agence de Services et de Paiement
BCIAT	Biomasse Chaleur Industrie Agriculture et Tertiaire
CADA	Commission d'Accès aux Documents Administratifs
CAO	Centres d'Accueil et d'Orientation
CAPEX	Capital Expenditures (investissements effectués par les entreprises)
CIE Jeunes	Contrat Initiative Emploi Jeunes
CNDS	Centre national pour le développement du sport
CPER	Contrat de Plan Etat-Région
CTAI	Cellule Territoriale d'Appui à l'Isolement
DETR	Dotations d'Équipement des Territoires Ruraux
DILCRAH	Délégation Interministérielle à la Lutte Contre le Racisme, l'Antisémitisme et la Haine anti-LGBT
DIRECCTE	Directions Régionales des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
DGD	Dotations Générales de Décentralisation
DREAL	Directions Régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
DSID	Dotations de Soutien à l'Investissement des Départements
DSIL	Dotations de Soutien à l'Investissement Local
EHPAD	Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes
ETP	Équivalent Temps Plein
FDI	Fonds Départemental d'Insertion
FEADER	Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
FIPD	Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance
FNADT	Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire
HUDA	Hébergement d'Urgence pour Demandeurs d'Asile
MILDECA	Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues Et les Conduites Addictives
MSAP	Maison de Services Au Public
ONACVG	Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre
OPPBT	Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics
PAC	Politique Agricole Commune
PACEA	Parcours contractualisé d'Accompagnement vers l'Emploi et l'Autonomie
PEC Jeunes	Parcours Emploi Compétences Jeunes
QPV	Quartier Prioritaire de la politique de la Ville
SDIS	Service Départemental d'Incendie et de Secours
SMHS	Services Municipaux d'Hygiène et Santé
TAD	Transport À la Demande
UD	Unité Départementale



Opération de contrôle de sécurité routière



Signature du protocole d'intention pour la signature d'un accord départemental de relance



Signature de la convention "Petites villes de demain" à Charmes



Lancement de la quinzaine de l'insertion par l'activité économique



Visite ministérielle de Jean-Baptiste Lemoyne et de Joël Giraud



Opération de vaccination "aller vers" avec le vacci'bus